|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-20) Genève, 1er-9 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | Addendum 20 au Document 36-F |
|  | **31 janvier 2022** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| Administrations des États arabes | |
| ProposITION DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 52 | |
|  | |
|  | |

MOD ARB/36A20/1

RÉSOLUTION 52 (Rév. genève, 2022)

Lutter contre le spam

(Florianópolis, 2004; Johannesburg, 2008; Dubaï, 2012; Hammamet, 2016; Genève, 2022)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Genève, 2022),

rappelant

*a)* les dispositions pertinentes des instruments fondamentaux de l'UIT;

*b)* la Déclaration de principes du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui dispose, au § 37, que "Le spam est un problème important et qui ne cesse de s'aggraver pour les utilisateurs, les réseaux et l'Internet dans son ensemble. Les questions du spam et de la cybersécurité devraient être traitées aux niveaux national et international appropriés";

*c)* le Plan d'action du SMSI, qui dispose, au § 12, que "La confiance et la sécurité sont au nombre des principaux piliers de la société de l'information" et qu'il convient de "prendre des mesures appropriées aux niveaux national et international en ce qui concerne le spam";

*d)* les parties pertinentes des Résolutions 130 (Rév. Busan, 2014) et 174 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires;

*e)* le rapport du Président des deux réunions thématiques du SMSI organisées par l'UIT sur la lutte contre le spam, qui préconisait l'adoption d'une approche globale pour lutter contre le spam, à savoir:

i) une législation rigoureuse;

ii) l'élaboration de mesures techniques;

iii) l'établissement de partenariats avec le secteur privé pour accélérer les études;

iv) l'éducation;

v) la coopération internationale;

*f)* les parties pertinentes de la Résolution 45 (Rév. Dubaï, 2014) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications,

considérant

*a)* que les communications au moyen de réseaux de téléphonie mobile et les échanges par courrier électronique et par d'autres moyens de télécommunication sur l'Internet sont devenus l'un des principaux modes de communication entre les peuples du monde entier;

*b)* que la signification du mot "spam" dépend de la façon dont le respect de la vie privée est perçu dans chaque pays et de ce que constitue le spam au niveau national, du point de vue technologique, économique, social et pratique, qu'en particulier, ce sens évolue et se diversifie au fur et à mesure de l'évolution des technologies, donnant lieu à de nouvelles possibilités d'utilisation abusive des communications électroniques, et que bien qu'il n'existe aucune définition du spam convenue à l'échelle mondiale, les termes "communications non sollicitées" et "communications de masse" sont communément employés pour décrire le spam, qui peut se manifester sous diverses formes – courrier électronique, messagerie instantanée, réseaux sociaux, moteurs de recherche sur le web, messagerie de téléphone mobile, appels téléphoniques, etc.;

*c)* qu'alors que l'utilisation des TIC ne cesse de croître, de même que l'utilisation de l'Internet des objets (IoT), et que de nouvelles plates-formes apparaissent sur l'Internet, le nombre de failles liées aux spams risque d'augmenter;

*d)* que le spam sous toutes ses formes, comme indiqué au point *b*), est devenu un problème de grande ampleur, qui peut occasionner des pertes de recettes pour les fournisseurs de services Internet, les opérateurs de télécommunication, les opérateurs de télécommunications mobiles et les utilisateurs professionnels, en particulier dans les pays en développement, où les importants volumes de spams envoyés et reçus limitent considérablement la bande passante disponible, ressource rare et coûteuse dans ces régions;

*e)* que la lutte contre le spam par des moyens techniques oblige les entités qui en sont victimes, notamment les opérateurs de réseau, les fournisseurs de services et les utilisateurs qui reçoivent des messages spam contre leur gré, à réaliser des investissements importants dans des réseaux, installations, équipements terminaux et applications;

*f)* que le spam pose des problèmes de sécurité pour les réseaux de télécommunication et d'information, qu'il est de plus en plus utilisé pour le hameçonnage et la diffusion des virus, des vers, des logiciels espions et d'autres formes de logiciels malveillants, notamment, ainsi que pour les pratiques répandues consistant à recourir à des formes de spam vocal ou par SMS en provenance de l'étranger dans les réseaux de téléphonie mobile, par exemple les appels téléphoniques et l'envoi de SMS groupés, dont l'objectif est d'amener les utilisateurs à rappeler des numéros surtaxés, comme des numéros kiosque à l'étranger, ce qui entraîne un préjudice financier important pour les utilisateurs;

*g)* que le spam est utilisé à des fins criminelles, terroristes, frauduleuses ou de tromperie;

*h)* que le spam est un problème mondial, qui présente des caractéristiques différentes selon les régions, touche de nombreuses parties prenantes et appelle par conséquent une collaboration et une coopération internationale dans le domaine de l'application de la loi et des technologies, afin d'y remédier, de trouver des solutions techniques et de mettre au point des mécanismes de prévention du spam;

*i)* qu'il est urgent de traiter le problème du spam à court, moyen ou long terme;

*j)* que les pays en développement[[1]](#footnote-1)1 ont besoin d'un appui plus important de la part des pays développés et de la communauté internationale pour faire face au problème du spam en particulier et de la sécurité de l'Internet en général;

*k)* qu'il existe des Recommandations pertinentes du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) et des informations pertinentes provenant d'autres organismes internationaux qui pourraient servir d'orientations pour l'évolution future dans ce domaine, notamment au vu des enseignements tirés;

*l)* que les mesures techniques de lutte contre le spam constituent l'un des volets de l'approche mentionnée au point *b)* du *reconnaissant en outre* ci-dessus,

reconnaissant

*a)* que les spammeurs exploitent de plus en plus la nature transfrontière de l'Internet et les insuffisances de la coopération et des communications transfrontières;

*b)* qu'il n'existe pas de solution simple pour lutter contre le spam et qu'une démarche multidimensionnelle et concertée s'impose, étant donné que la lutte contre le spam ne passe pas seulement par une solution technique ou juridique, mais par une association des deux, et qu'une coopération entre les acteurs publics et privés, ainsi qu'au niveau international, est un élément essentiel pour définir une stratégie globale efficace en matière de lutte contre le spam;

*c)* que le spam est utilisé aussi bien à des fins commerciales (par exemple à des fins de marketing) et non commerciales (par exemple à des fins frauduleuses ou trompeuses);

*d)* que le volume de spams au niveau mondial s'est accru ces dernières années, pour atteindre en moyenne des centaines de milliards de courriels non sollicités envoyés chaque jour, ce qui représente plus de 80% du volume total de courriels;

*e)* que la part que représentent les courriels non sollicités varie selon les régions du monde, certains pays enregistrant des pourcentages élevés;

*f)* qu'il reste difficile d'identifier les auteurs de spams, et que des partenariats public-privé entre les prestataires de services et les autorités chargées de l'application de la loi permettront peut‑être, au fil du temps, de mieux identifier les auteurs de spams,

notant

*a)* les importants travaux techniques effectués à ce jour au sein de la Commission d'études 17 de l'UIT‑T et en particulier la Recommandation UIT-T X.1231 et les Recommandations UIT‑T de la série X.1240;

*b)* que le programme pilote SRS (*Service de signalement des spams)* de la GSMA facilite la notification des spams par les consommateurs via l'utilisation d'un numéro court et permet aux opérateurs participants d'échanger des renseignements sur les attaques et d'agir;

*c)* que, bien que les solutions techniques jouent un rôle déterminant dans la lutte contre le spam et que des solutions de cette nature continuent d'être mises au point afin de contrer de nouvelles méthodes utilisées pour l'envoi de spams, peu de Recommandations sur la lutte contre le spam ont été approuvées par la Commission d'études 17 de l'UIT-T au cours de la période 2017‑2020;

*d)* que les technologies nouvelles et émergentes, en particulier l'intelligence artificielle (IA), ont été utilisées pour faciliter les pratiques de spam afin de concevoir de nouvelles formes de spam;

*e)* que de nouvelles formes complexes de spam s'appuient sur les réseaux sociaux et sont largement utilisées pour influencer l'opinion publique, diffuser de fausses informations et répandre des idées fausses,

demande au Secrétaire général

de mettre en œuvre une initiative visant à élaborer un cadre juridique et technique efficace en matière de coopération et de coordination au niveau international, afin d'adopter un accord mondial sur la lutte contre le spam,

décide de charger les commissions d'études compétentes

1 de continuer d'appuyer les travaux en cours, en particulier ceux de la Commission d'études 17, concernant la lutte contre le spam et d'accélérer ses travaux sur le spam, compte tenu des points *b)* et *c)* du *considérant*, des points *a)* et *b)* du *reconnaissant* et des points *a)*, *b)*, *c)* et *d)* du *notant* ci-dessus, afin de traiter le problème des menaces actuelles et futures liées au spam, selon qu'il conviendra;

2 de poursuivre la collaboration avec le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT‑D) et avec les organisations concernées, y compris d'autres organisations de normalisation (par exemple l'*Internet Engineering Task Force* (IETF) et la GSMA), afin de continuer à élaborer, d'urgence, des Recommandations techniques en vue d'échanger de bonnes pratiques et de diffuser des informations dans le cadre d'ateliers communs, de séances de formation, etc.,

charge en outre la Commission d'études 17 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

1 de rendre compte régulièrement au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications des progrès réalisés au titre de la présente Résolution;

2 d'appuyer la Commission d'études 2 de l'UIT‑D dans ses travaux sur la lutte contre le spam, en organisant à l'intention des régulateurs et des opérateurs de télécommunication des formations techniques, des ateliers et des activités dans différentes régions en ce qui concerne les aspects politiques, réglementaires et économiques du spam et leurs incidences;

3 de poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration de Recommandations, de documents techniques et d'autres publications connexes,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 d'apporter toute l'assistance nécessaire en vue d'accélérer ces travaux, en collaborant avec les parties concernées s'occupant de la lutte contre le spam en vue d'identifier les possibilités de mieux faire connaître ces activités et de déterminer des possibilités de collaboration, selon qu'il conviendra;

2 de créer et de tenir à jour un répertoire des cadres juridiques, des bonnes pratiques et des solutions en matière de lutte contre le spam, en vue de le communiquer à tous les membres par l'intermédiaire de l'UIT;

3 d'étudier la possibilité de concevoir une plate-forme présentant des statistiques sur le spam en temps réel, afin de renforcer au maximum l'utilité des informations fournies sur cette plate-forme pour toutes les parties prenantes;

4 de poursuivre l'étude – éventuellement en envoyant un questionnaire aux membres de l'UIT – indiquant le volume, le type (par exemple spam par courrier électronique, spam par SMS, spam dans des applications multimédias IP) et les caractéristiques (par exemple, les différentes sources et voies d'acheminement principales) du trafic de spam, afin d'aider les États Membres et les exploitations concernées à identifier ces voies d'acheminement, ces sources et ces volumes et à estimer le montant des investissements à réaliser dans des installations et d'autres moyens techniques pour lutter contre le spam et à prévenir l'installation et l'exploitation de plates‑formes d'envoi de spams, compte tenu des travaux déjà effectués;

5 de continuer de coopérer avec le Secrétaire général dans le cadre de l'initiative visée sous *demande au Secrétaire général*, et avec le Bureau de développement des télécommunications au sujet de toute question concernant la cybersécurité, au titre de la Résolution 45 (Rév. Dubaï, 2014), et d'assurer la coordination entre ces différentes activités;

6 de contribuer à l'élaboration du rapport du Secrétaire général à l'intention du Conseil de l'UIT concernant la mise en œuvre de la présente Résolution,

invite les États Membres, les Membres du Secteur, les Associés et les établissements universitaires

à collaborer en vue de mettre en œuvre la présente Résolution,

invite en outre les États Membres

1 à prendre les mesures appropriées pour faire en sorte que des mesures appropriées et efficaces soient prises dans le cadre de leurs systèmes juridiques nationaux, afin de lutter contre le spam et sa propagation;

2 à mettre en place des mécanismes d'échange d'informations entre les États Membres en ce qui concerne les connaissances et les mesures visant à faire appliquer la loi, dans l'intérêt de tous les pays jouant un rôle dans la société de l'information;

3 à collaborer avec toutes les parties prenantes concernées pour lutter contre le spam.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Les pays en développement comprennent aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

   2 <https://talosintelligence.com/reputation_center/email_rep#global-volume>. [↑](#footnote-ref-1)